



Règlement

Présentation :

La Ronde des Galettes est une manifestation sportive organisée le

Dimanche 26 janvier 2020
sur la commune de Douvres La Délivrande.

La Ronde des Galettes est un événement comprenant
4 courses à pied, inscrites au calendrier de la F.F.A.

Deux courses « Enfants »
Une course féminine (sans classement)
Une course « Adultes »

Ces épreuves de courses à pied hors stades sont ouvertes à toutes et tous, licencié(e)s ou non.

La Ronde des Galettes est une manifestation

organisée par

au profit de



Informations : <http://www.laronedesgalettes.fr>

Règlement :

Les catégories d'âge sont celles de la Fédération Française d'Athlétisme et concernent la saison sportive qui débute le 1^{er} novembre d'une année pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

Catégories	Années de Naissance	Catégories	Années de Naissance
Eveil athlétique	2011 et après	Junior	2001 & 2002
Poussin	2009 & 2010	Espoir	1998 à 2000
Benjamins	2007 & 2008	La Féminine	2006 et avant
Minime	2005 & 2006	Senior	1981 à 1997
Cadet	2003 & 2004	Master	1980 et avant

🏃 Courses « Enfants » :

La course « éveil athlétique » s'effectue sur une boucle de 480 mètres (voir plan pour le parcours).
Le départ de cette course a lieu à 13h30, Domaine de la Baronnie

La course poussins et benjamins s'effectue sur une boucle de 0,750 km parcourue deux fois pour les poussins et trois fois pour les benjamins

Le départ de la course des poussins a lieu à 14h00 et benjamins à 14h15, Domaine de la Baronnie

🏃 Courses « Féminines » et « Mixtes »:

La course « Féminines » s'effectue sur une boucle de 5 km (voir plan pour le parcours)

Le départ de cette course a lieu à 14h30

La course « Mixte » s'effectue sur une boucle de 5 km (voir plan pour le parcours), à parcourir deux fois, soit une distance de 10 km. Le nombre de participants est limité à 600 compétiteurs.

Le départ de la course « Mixte » a lieu à 15h30, Domaine de la Baronnie.

L'arrivée de la course « Mixte » a lieu Domaine de la Baronnie.

🏃 Inscriptions :

L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (bulletin d'inscription, photocopie licence/certificat médical*, catégories, frais d'engagement...).

Le bulletin d'inscription doit être totalement et correctement rempli, notamment il doit être signé par le coureur ou son responsable légal pour les mineurs.

**le certificat médical n'est pas obligatoire pour les enfants inscrits pour « l'Eveil Athlétique » ainsi que pour les femmes inscrites à la course « Féminine »*

Frais d'engagement 2020 :

- Course n°1 : Eveil athlétique : gratuit
- Course n°2 : Poussins – Benjamins : gratuit
- Course n°3 : Féminine : 6 €
- Course n°4 : Mixte : 10 € ou 12 € le jour même - Minimes : Gratuit

Pour chaque engagement de la course Mixte, 1€ sera reversée à l'association Handy, Rare et Poly.

Les inscriptions se font prioritairement :

- soit sur internet, jusqu'au 24 janvier 2020 sur le site de Chrono-courses : www.sportinnovation.fr/ règlement en ligne
- soit par correspondance, jusqu'au 22 janvier 2020 en joignant le bulletin d'engagement, la photocopie du certificat médical et le règlement, à :

Ronde des Galettes
37 bis route de bretteville
14440 Douvres La Délivrando

Chèque établi à l'ordre du : «Comité des Fêtes de Douvres »

- soit sur place
 - le samedi 25 janvier à de 15h00 à 17H Salle du grand Logis, Domaine de la Baronnie avec remise du dossard
 - le dimanche 26 janvier, de 11h00 à 13H Salle du grand Logis, Domaine de la Baronnie avec remise du dossard.

Renseignements sur Internet : <http://www.larondedesgalettes.fr>

📄 Certificat médical : (Article L. 231-2-1 du Code du Sport)

- Pour les coureurs licenciés F.F.A. : **photocopie obligatoire de la licence en cours de validité au jour de la course à joindre à l'inscription.**
- Pour les coureurs Non licenciés FFA : certificat médical obligatoire (ou photocopie certifiée conforme) à joindre impérativement à l'inscription.
Certificat datant de moins d'un an au jour de la course, avec mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Les enfants inscrits à « l'Eveil Athlétique » ainsi que les femmes inscrites à la course « Féminine » n'étant pas classés, il n'est pas obligatoire de fournir un certificat médical

📄 Remise des dossards :

Les dossards sont à retirer

- le samedi 25 janvier de 15h00 à 17H au Domaine de la Baronnie
- le dimanche 26 janvier, de 11h00 à 14H au Domaine de la Baronnie.

📄 Assurances :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel accident, si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de circulation.

📍 Parking :

Voir plan d'accès

L'ensemble des parkings de la commune est mis à disposition des participants, afin de ne pas encombrer les rues de la commune et faciliter l'accueil des coureurs et spectateurs ; suivre le balisage mis en place. Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est situé sur la boucle, un autre à l'arrivée de chaque course.

☛ Règles du coureur :

- Les participants doivent avoir un comportement sportif, en accord avec le règlement des courses sur route de la F.F.A..
- Les participants doivent impérativement suivre le parcours balisé et se conformer strictement au code de la route.
- Pour des raisons de sécurité, sur l'ensemble du circuit, les suiveurs (à vélo, cyclo, rollers...), sont interdits. Seuls ceux de l'organisation sont autorisés.
- Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures... sur la voie publique. Respectons notre environnement.

☛ Arrivées :

Dès leur arrivée, les coureurs doivent emprunter le couloir mis à leur disposition, par ordre d'arrivée, et remettre leur dossard aux organisateurs.

☛ Résultats:

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée au fur et à mesure de leur édition.

Le classement complet sera sur le site du Comité du Calvados d'Athlétisme : : <http://cd14.athle.com>, dans la semaine suivant l'épreuve.

☛ Classements et Récompenses :

Pour chacune des courses, après le délai nécessaire aux traitements administratif et informatique, il sera établi un classement général et un classement par catégories (à l'exception de la course féminine et de l'éveil athlétique)

La remise des prix a lieu après chaque course.

- Récompenses :
 - Médailles aux participants des courses « Enfants »
 - Récompense à chaque arrivant
 - Médailles aux premiers de chaque catégorie.

Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

☛ Service Médical / Sécurité:

L'organisation disposera d'une assistance médicale, sur le parcours et à l'arrivée. Des suiveurs fermeront le parcours derrière les derniers coureurs.

Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité.

⏪ Annulation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance indépendante de la volonté des organisateurs, ceux-ci se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement ou dédommagement.

⏪ Droits d'image:

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayant droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

⏪ Litiges :

Tout litige sera tranché par un représentant de l'autorité compétente (F.F.A.), ou à défaut, par les organisateurs.

⏪ Règlement :

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.